

Choix master II et débouchés...

Par **To!**, le **25/01/2011** à **17:07**

Bonjour à tous et très bonne année!

Je suis actuellement en 3ème année et je vais bientôt entamer le semestre 6 et je me pose plusieurs questions concernant mon avenir professionnel. Je souhaiterais devenir avocat, cela ne fait plus de doutes, en revanche je ne sais pas quelle matière privilégier en master II.

J'aimerais partir vers les affaires (d'ailleurs, j'ai pris droit commercial en TD au semestre 5 et droit des sociétés pour le semestre 6) , mais tout en restant assez généraliste, ce qui pose d'ores et déjà une question et je crois qu'il s'agit la de l'éternelle question de la profession : Généraliste ? ou spécialiste ? peux-t-on réaliser un juste milieu ?

De plus, je suis surpris et effrayé de voir, sur différents forum, le cursus préconisé pour devenir avocat dans le monde des affaires à savoir un cursus en école de commerce, un " LLM " ou je ne sais quoi d'autre encore en plus du cursus universitaire, qu'en pensez-vous ?

Le droit des affaires me tente mais je n'ai pas encore une idée précise de ce que j'aimerais faire, quels autres masters pourraient me convenir ? Et avec quels débouchés ?

merci.

Cordialement,
To!

Par **alex83**, le **25/01/2011** à **22:00**

Bonjour,

Oui les même question reviennent toujours. On se les pose tous à un moment donné.

On dit aussi que plein de diplômes sont envisageables : école de commerce en +5 ; LLM ou MBA ; DJCE etc.

Mais je pense qu'un moment donné il faut faire un choix et s'y tenir (en espérant que ça marche).

Vous voulez faire du droits des affaires, vous n'aurez pas le choix il faudra se spécialiser d'un point de vue universitaire. Ensuite, quant à savoir si, en tant que praticien, vous devrez vous

spécialiser c'est une autre question. De toute façon un avocat tout fraîchement sorti de l'école est un généraliste avant tout, peu importe qu'il aie fait un master sciences criminelles, droit des affaires, ou droit de la propriété industriel ou droit de l'environnement. La spécialisation se fait par la suite.

Vos diplômes ensuite seront utiles si vous briguez une place dans un grand cabinet de droit des affaires anglophone par exemple ou là on scrutera votre profil. Par contre, dans des cabinets un peu moins importants (mais tout de même spécialisés en droit des affaires), je pense que même sans être bardé de diplôme c'est faisable (un bon master II + le CAPA c'est déjà bien !). Et enfin les cabinets plus "généralistes" mais qui ont des postes de praticiens spécialisés dans chaque domaine... Enfin bref, tout ça pour dire qu'il y a plein de choses à faire (pas forcément nécessaire à tout prix pour tout) et que si vous vous en sentez le cœur, l'envie et la motivation pourquoi ne pas tenter de faire un an d'école de commerce ou une année en LLM ou je ne sais quoi d'autre...

Il faut mettre toutes les chances de son côté. Et avoir un projet le plus concret possible (question fondamentale : pourquoi le droit des affaires et pas autre chose ?).

Par **To!**, le **26/01/2011** à **14:56**

[quote:err03n00](question fondamentale : pourquoi le droit des affaires et pas autre chose ?).[/quote:err03n00]

C'est plus une attirance qu'une vocation, je n'ai fait que du droit commercial et une introduction au droit des affaires ce n'est qu'un début, peut être que mon choix vers le droit

des affaires ne sera plus lorsque je vais aborder le droit fiscal au semestre 6 Image not found for type unknown ou encore le droit des sociétés.

La situation est plus compliquée car j'aime beaucoup le droit et ses matières, peut être moins le " droit public " que le " droit privé " et je n'ai absolument aucune idée des débouchés des autres master II.

Je me pose aussi une question, les matières prises en TD sont-elles déterminantes dans l'orientation ? Si par exemple, je me tourne vers un master Droit social, aurais-je des difficultés (au niveau du cours mais aussi de l'admission en M2) vu que je n'ai pas étudié cette matière en TD ?

Merci!

Par **alex83**, le **26/01/2011** à **16:54**

Pour les débouchés des autres master II, précisément, ça dépend à quel master II vous vous intéressez. Quelle matière du droit privé vous attire plus que les autres ?

Pour l'influence des TD dans l'orientation : formellement, ça dépend, certains master II exigent des prérequis mais c'est souvent (toujours ?) des choix de master I. Logiquement, un choix de L1, L2, L3 ne présente pas de "préjudice" (ne ferme pas de porte). Toutefois, vous pensez bien qu'une certaine logique (si possible du début à la fin) dans le parcours est plus préférable que quelqu'un qui aurait fait Master I sciences criminelles pour ensuite se diriger dans le droit des affaires (c'est d'ailleurs pas possible [i:jx11hvlj]a priori[/i:jx11hvlj] -à moins de faire deux master I- mais c'est juste pour illustrer ce que je disais). Parfois les recruteurs recherchent des profils comme cela, ça montre d'une certaine façon ta motivation et ta détermination (depuis la base) à pratiquer tel métier.

Pour votre choix du TD en droit social, honnêtement je pense pas. C'est une matière qui peut se rattacher à plusieurs choses, je pense que ça reste assez généraliste.

Après c'est logique voire légitime d'atermoyer... Mais qu'on se le dise : au plus tôt on se fixe, au plus tôt on est fixé. Et, fin L3 logiquement, on commence bien à avoir une petite idée de ce qu'on veut faire l'année prochaine et donc [i:jx11hvlj]a fortiori[/i:jx11hvlj] l'année d'après...

;-)

Image not found or type unknown

Par **To!**, le **28/01/2011** à **20:32**

[quote:1e251r5h]Quel matière du droit privé vous botte plus que les autres ?[/quote:1e251r5h]

J'aime beaucoup le droit pénal (qui n'aime pas ?) mais aujourd'hui c'est plus un " droit des contraventions " si je ne m'abuse, le droit civil des contrats, le droit commercial et le droit social même si je n'ai pas pris cette matière en TD, je pense que le droit commercial serait la matière qui se dégagerait du lot.